

Grille de recommandations tarifaires de l'AAMI

IMPORTANT: Ces tarifs constituent une rétribution minimale pour l'utilisation du travail d'un artiste. Les organismes concernés devraient faire en sorte d'égaliser ou de dépasser ceux-ci.

LOCATIONS

Le concept de projection est défini dans un contexte de centre d'artiste en arts médiatiques. Les projections ont habituellement lieu dans des salles de projection, des cinéma ou des ciné-parcs et ont une durée limitée (une ou quelques soirées). Le concept d'exposition est défini dans un contexte de galerie ou de centre d'exposition en arts visuels. Ce faisant, les expositions ont habituellement lieu dans l'espace d'une galerie et ont une durée plus longue (de 6 à 8 semaines, généralement). Les films et vidéos présentées dans un contexte d'exposition sont généralement présentés en boucle et de manière continue.

Locations

Durée	Tarif de projection unique	Tarif d'exposition *
0-5 minutes	50 \$	
5-15 minutes	75 \$	
15-30 minutes	100 \$	
30-60 minutes	125 \$	
plus de 60 minutes	150 \$	

* Les tarifs d'exposition applicables aux galeries et aux musées sont établis par CARFAC.

TARIFS GROUPÉS

Afin de favoriser la présentation et la production de courts métrages films et vidéo au Canada une grille tarifaire a été établie afin d'encourager les programmeurs à mettre sur pied et à présenter des programmes groupés d'oeuvres films, vidéos et audio. Ces tarifs groupés ont été mis sur pied pour les organismes (incluant les cinémathèques et les festivals) qui présentent des programmes films, vidéo et audio qui comprennent 6 oeuvres courtes ou plus. Les tarifs visent à être redistribués également entre les oeuvres film, vidéo et audio faisant parti du groupe concerné. Les programmes de moins de 6 oeuvres doivent se référer au tarif de projection unique.

Tarifs groupés

Nombre d'oeuvres	Tarif de projection
6-10 oeuvres	500\$
11-15 oeuvres	750\$
16-20 oeuvres	1000\$

Une oeuvre courte est définie par une durée de moins de 45 minutes. Les oeuvres de plus de 45 minutes doivent se référer au tarif de projection unique.

VENTES

Ventes *

Durée	Tarif communauté **	Tarif institutionnel
0-15 minutes	100 \$	250 \$
15-60 minutes	100 \$	350 \$
plus de 60 minutes	100 \$	450 \$

* Les frais de duplication peuvent être ajoutés aux tarifs suggérés.

** Sans visionnement commercial.

Des organismes dits communautaires sont, entre autres, des bibliothèques publiques, des centres de ressources communautaires, des petits organismes sans but lucratifs.

Des organismes dits institutionnels sont, entre autres, des universités et des Cégeps.

Les tarifs applicables aux galeries et aux musées sont négociés au cas par cas par le distributeur en consultation avec l'artiste et/ou l'ayant droit.

INSTALLATIONS FILM, VIDÉO, AUDIO ET MÉDIATIQUE

En plus des cachets applicables aux oeuvres, des cachets doivent aussi être versés pour le temps d'installation et l'utilisation des équipements.

- Le tarif d'installation est de 250\$ par demi-journée.

LOCATION D'ÉQUIPEMENTS

Si un artiste est tenu de fournir son propre équipement ou de louer de l'équipement pour les besoins de présentation de son oeuvre, les tarifs suivants doivent s'appliquer:

- Tous les frais de location d'équipement doivent être remboursés par le centre advenant qu'un artiste ait à louer de l'équipement pour présenter son oeuvre. Il y va de la responsabilité de l'organisme de présentation d'inclure ces frais dans le contrat.
- Les tarifs de location d'équipement appartenant aux artistes doivent correspondre aux tarifs en vigueur pour la location d'équipements similaires auprès du centre d'artiste qui les offre dans la localité / province / territoire concernée (ex.: si un projecteur vidéo est loué auprès d'un artiste à Saskatoon, alors le centre doit déboursier le même montant que si le projecteur était loué auprès de PAVED Art).
- Lorsque des pièces d'équipements spécialisées sont requises pour une installation (ex. : carte de circuit imprimé modifiée, éléments robotiques modifiés, etc.), les coûts de locations sont inclus dans le cachet d'artiste.

IMAA Recommended Fee Schedule

*IMPORTANT: These fees are considered **minimum** payments for the use of artist's work. Organizations should endeavour to meet these rates or to exceed them.*

RENTALS

Screenings are defined in the context of media arts centres. Screenings usually take place in screening rooms, theatres or drive-ins and typically have a very short duration (an evening or a couple of evenings). Exhibitions are done in the context of an art gallery or visual arts exhibition centre. As such, exhibitions typically take place in visual arts gallery spaces, they are also much longer in duration with events lasting typically 6 to 8 weeks. Films and videos in exhibitions are typically running constantly and looped.

Rentals

Length of material	Single screening fee	Exhibition fees *
0-5 minutes	\$50	
5-15 minutes	\$75	
15-30 minutes	\$100	
30-60 minutes	\$125	
60+ minutes	\$150	

* Gallery and museum exhibition rental rates will follow guidelines established by CARFAC.

PACKAGE FEES

To encourage short film and video screenings and the production of short film, video and audio works in Canada a fee schedule has been determined that encourages programmers to create and screen short film, video and audio packages. These packages are designed for presenters (which includes cinémathèques and festivals) showing a package of films, videos or audio works with 6 or more shorts in them. Fees are to be divided evenly among all the films, videos or audio works being presented in that package. Packages with less than 6 works should use the single screening fee.

Package Fees

Amount of works per package	Screening fee
6-10 works	\$500
11-15 works	\$750
16-20 works	\$1000

Short works are any works under 45 mins. Any works longer than 45 minutes must use the single presentation fee.

SALES

Sales *

Length of material	Community **	Institutional
0-15 minutes	\$100	\$250
15-60 minutes	\$100	\$350
60+ minutes	\$100	\$450

* Duplication costs may be in addition to the recommended sale rate.

** Without commercial screening rights. Non-circulating.

Examples of community organizations include public libraries, community resource centres, small non-profit organizations.

Examples of institutional organizations include post-secondary schools, school boards.

Gallery and museum sale rates are negotiated on a case by case basis by the distributor in consultation with the artist and/or rights holder.

FILM, VIDEO, AUDIO AND MEDIA ARTS INSTALLATION

Fees must be paid for installation time and for the use of equipment in addition to any artist fees.

- Installation time is set at \$250 per half day.

EQUIPMENT RENTALS

If an artist is required to submit their own equipment or to rent equipment for the purposes of exhibiting work, then the following rates should apply.

- All rental fees for equipment must be reimbursed by the centre, if an artist is required to rent a piece of equipment for a presented work, then the exhibitor must include those costs in the contract.
- Rental fees for equipment from artists must match those of the nearest production centre that offers similar equipment in the city / province / territory (i.e. if a video projector is being rented from an artist in Saskatoon, then the centre must pay the artist the same rates as if the projector is being rented from PAVED Art.)
- Where a specific piece of equipment is required for an installation i.e. specially designed circuit boards, specially modified robotics, etc, then the cost of rental is already included in artist fee.